



**BORDEAUX
TECHNOWEST**



APPEL À PROJETS START-UP



**BORDEAUX
TECHNOWEST
LIBOURNE**

RÈGLEMENT

CANDIDATURE À PARTIR DU 3 OCTOBRE 2023



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**CCI BORDEAUX
GIRONDE**



Crédit Mutuel
du Sud-Ouest

AIRBUS



La
FRENCH TECH

BORDEAUX

BORDEAUX TECHNOWEST 25 rue Marcel Issartier - 33700 Mérignac

La technopole de la métropole

Tèl. : 00 33 (0)5 56 34 35 44 - contact@technowest.com

technowest.com

N° SIRET : 377 818 521 00025 - Code APE : 9499Z



SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE	3
2-	POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?	3
3-	PRÉSENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST	4
4-	CIBLES ET OBJECTIFS	5
5-	LES PRIX	5
6-	MODALITÉS DE CANDIDATURE.....	7
7-	MODALITÉS DE NOMINATION DES LAURÉATS.....	7
8-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS.....	7
9-	CRITÈRES DE SÉLECTION.....	7
10-	CALENDRIER.....	9
11-	PROTECTION INTELLECTUELLE	9
12-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT	10
13-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	10
14-	LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.....	10



RÈGLEMENT

1- LE CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat entre Bordeaux Métropole et la CALI visant à étendre la dynamique économique enclenchée sur Bordeaux au Libournais et, à la demande de La CALI, une convention a été établie entre la CALI et Bordeaux technowest pour installer un incubateur de start-up autour des thématiques WineTech, FoodTech et AgriTech.

Sur cet incubateur comme sur les 9 autres, Bordeaux Technowest met à disposition des start-up un programme d'accompagnement complet, des dispositifs financiers innovants, son réseau de partenaires, mais aussi des équipements bien spécifiques. L'incubateur libournais de la technopole comporte en effet une cuisine professionnelle de 35 m2 destinée à des actions de formation professionnelle et au développement de produits alimentaires.

Bordeaux Technowest a lancé un premier appel à projets fin 2020, précédant l'ouverture du site le 4 janvier 2021 et a nommé 4 lauréats.

Depuis une douzaine de start-ups est passée par l'incubateur.

2- POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

Jusqu'à présent, nous avons principalement axé le recrutement des start-ups sur les filières Agritech, Agrotech, Winetech, FoodTech.

Nous souhaitons aujourd'hui étendre les thématiques afin d'accompagner un plus grand nombre de porteurs de projets sur le territoire Libournais et répondre à la dynamique du territoire en matière de développement économique et d'innovation.

Cet appel à projets a pour objectif de retenir 3 lauréats parmi les candidatures et de diversifier la nature des start-ups afin de consolider l'écosystème d'innovation sur le territoire.



3- PRÉSENTATION DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX TECHNOWEST

Bordeaux Technowest est la référence de l'accompagnement de l'innovation sur le territoire bordelais. Depuis 2004, la technopole accompagne plus de 250 startups grâce à 10 sites technopolitains au service du développement de projets innovants.

Elle compte à ce jour plus de 70 start-up et 40 entreprises en développement réparties sur ses 8 sites de la Métropole bordelaise et ceux de Libourne et de la COBAS :

- **AÉRONAUTIQUE SPATIAL ET DÉFENSE**
- **GREENTECH**
- **SMART CITY**
- **BÂTIMENT INNOVANT**
- **LA SOURCE (MULTI-THÉMATIQUES)**
- **COMMERCE CONNECTÉ**
- **ÉNERGIES**
- **FOODTECH ET WINETECH**
- **TECHNOPORTS**
- **TECHNOWEST COBAS**

Membre du réseau French Tech Bordeaux, la technopole est l'un des 10 accélérateurs de France sélectionnés par « Microsoft 4 startups ». Elle est partenaire de Aerospace Valley, labellisée French Tech Visa, RETIS et CEEI et membre de l'ESA Bic Sud France.

Bordeaux Technowest c'est aussi :

- **TECHNO'START** : un fonds d'amorçage dédié aux start-up de la technopole, avec prise de participation de 30K€ à 100K€.
- **B'INC** : une bourse couplée à un prêt d'honneur pour les porteurs de projets.
- La technopole régionale avec le plus important réseau de partenaires : **37 grands groupes industriels partenaires en 2023 favorisant l'Open Innovation.**
- Un **programme de formations et animations** : ateliers de formation, ateliers de coaching, meet-up, afterwork, « regards croisés », salons...
- La participation au programme d'export pour les start-up des 9 technopoles régionales : **SIRENA Start-up**
- **CESA drones**, centre d'expertise et d'essais drones, dont Bordeaux Technowest est fondateur actionnaire majoritaire.

[Consulter le programme d'accompagnement de Bordeaux Technowest](#)



4- CIBLES ET OBJECTIFS

Cet appel à projets a pour objectif d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets à développer leur entreprise sur leur territoire en proposant toute innovation autour des nouvelles technologies, des nouveaux procédés, des nouveaux services sur les filières suivantes :

- **Agritech, Agrotech, Foodtech**
- **Winetech**
- **Transition énergétique et écologique**
- **Economie circulaire**
- **Mobilité**
- **Santé / Silver Economy**
- **Logistique industrielle**

5- LES PRIX

- **Accompagnement de BTW**

Les projets lauréats bénéficieront, à compter du 1^{er} janvier 2024, de 6 mois d'accompagnement gratuit incluant une installation dans les locaux du site de LIBOURNE et un coaching personnalisé intégrant :

- Structuration du Business Plan
- Aide à la recherche de financements publics & privés
- Candidature éventuelle aux outils de financement de Bordeaux Technowest (prêt d'honneur & fonds d'amorçage)
- Formation
- Animation
- Open innovation avec les partenaires industriels de Bordeaux Technowest
- Connexion et mise en relation facilitée avec les partenaires industriels, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risque, fonds d'amorçage, etc...

- **Dotation financière**

Les lauréats seront désignés à l'issue de la tenue du jury.

La CALI attribue une enveloppe financière de 9000€ qui sera répartie entre les 3 lauréats de l'appel à projets selon les catégories ci-dessous décrites :

Trois catégories de projets seront récompensées :

- Prix de l'innovation
- Prix coup de cœur du territoire
- Prix « projet à Impact »



Ces dotations en numéraire seront attribuées à l'issue des 6 mois d'accompagnement de Bordeaux Technowest, à la condition du suivi assidu du programme d'accompagnement par le porteur de projet lauréat, tel que cela est décrit dans la convention liant par ailleurs la Technopole et le porteur de projet.



6- MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les porteurs de projets devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne à partir du 3 octobre 2023.

Il sera apprécié tout document complémentaire permettant d'appréhender l'avancement et la faisabilité du projet (Business Plan, étude de marché, ...)

7- MODALITÉS DE NOMINATION DES LAURÉATS

Les candidatures seront examinées lors d'une présélection le 1er décembre.

Cette présélection retiendra les 5 meilleures candidatures.

Les 5 porteurs (ses) de projet viendront présenter leur projet en présentiel le 14 décembre à Libourne devant le jury des partenaires de cet appel à projets.

Le jury nommera 3 lauréats. Chaque membre du jury dispose d'une voix.

Les membres du jury sont : la Cali / la Chambre de Commerce de Libourne/ Crédit Mutuel du Sud-Ouest / La French Tech Bordeaux / la Région Nouvelle-Aquitaine / AIRBUS.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée d'ici le 14 décembre et pourra être complétée par des experts métiers en fonction de la nature des projets. La liste définitive sera communiquée le 1er décembre aux candidatures retenues.

8- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de l'Appel à Projets, à travers :

- Le dossier de candidature en ligne,
- La disponibilité du porteur pour un éventuel rendez-vous et/ou pour une éventuelle présentation du projet au Jury final
- L'utilisation du nom, de l'image, du logo ou tout autre élément de communication pour le candidat sélectionné
- La participation aux sollicitations presse organisées pour mettre en valeur cet Appel à projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeurs ;
- Installer leur société sur le Territoire Libournais ;

9- CRITÈRES DE SÉLECTION



Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ La cohérence de l'activité avec les thématiques de l'Appel à Projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ La disponibilité des porteurs de projets

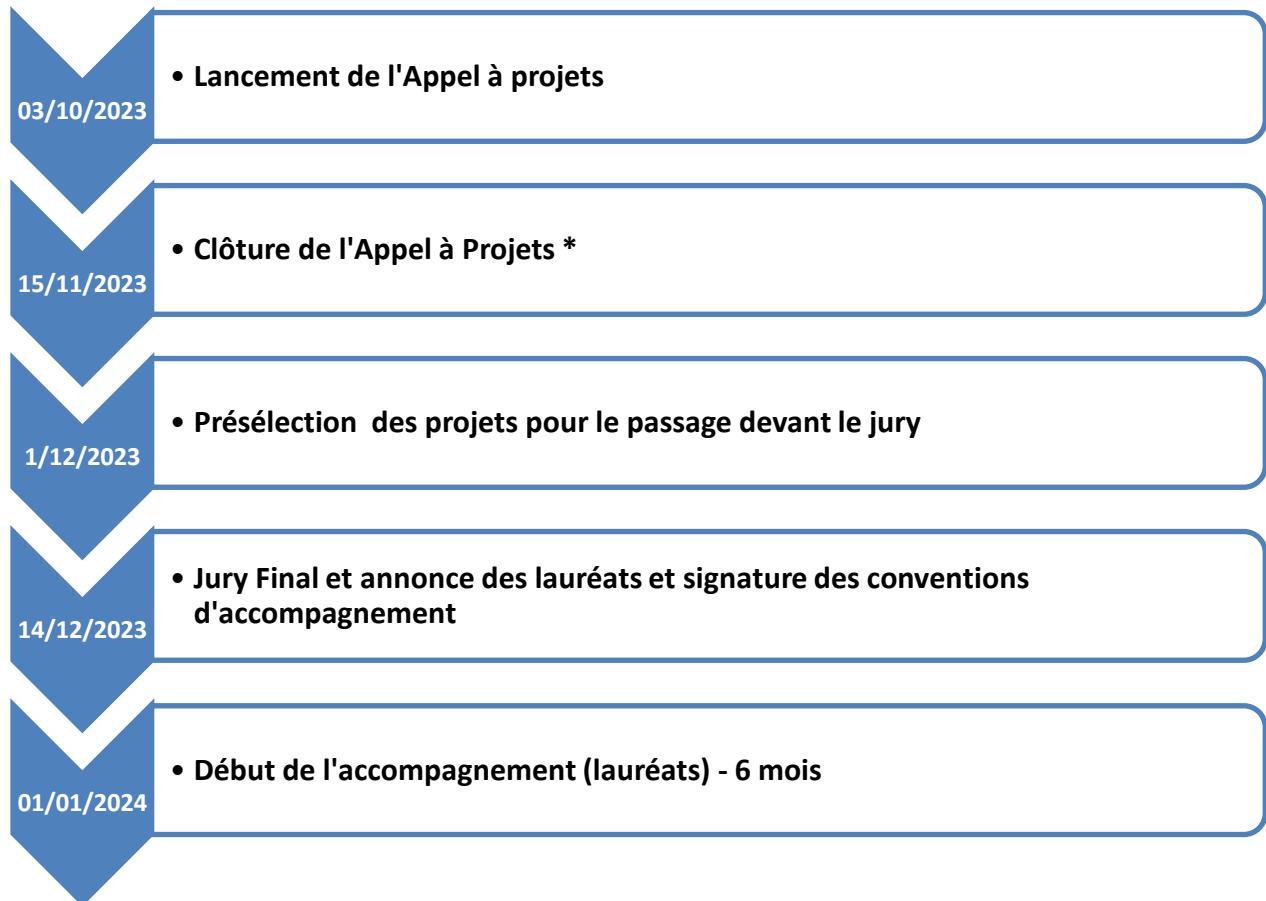
Bordeaux Technowest analysera les candidatures au fil de l'eau. Bordeaux Technowest se réserve le droit de solliciter un rendez-vous à la suite de toute candidature pour rencontrer le porteur de projet.

Les candidats sélectionnés seront ensuite présentés au Jury final. Les candidats pourront être sollicités pour venir présenter leur projet à ce jury qui se tiendra le 14 décembre.

L'annonce des lauréats sera réalisée par le service communication de Bordeaux Technowest en partenariat avec les membres du Jury.



10- CALENDRIER



** La technopole et ses partenaires se réservent le droit de prolonger la période de candidature. En conséquence le calendrier établi ci-dessus, sur la base initiale de la durée de l'appel à projets est susceptible d'être modifié si l'appel à projets était prolongé.*

11- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'Appel à projets, les candidats communiqueront à Bordeaux Technowest des documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. Bordeaux Technowest s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet appel à projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du Règlement et les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet appel à projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats



garantissent à Bordeaux Technowest la jouissance du dossier de candidature et des pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque pendant toute la durée du présent appel à projets.

12- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'appel à projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

13- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX

Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, Bordeaux Technowest se réserve la possibilité d'exclure de l'appel à projets le ou les participants en cause.

À la suite de cet appel à projets et de la signature des conventions d'accompagnement entre les lauréats et la Technopole, Bordeaux Technowest se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part de Bordeaux Technowest. Bordeaux Technowest ne pourra être tenue pour responsable d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent Article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

Bordeaux Technowest se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

14- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Bordeaux Technowest ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'appel à projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.